Le document unique

Evaluer les risques professionnels

La législation impose à toutes les entreprises d'assurer la sécurité à leurs salariés avec une obligation de résultat. Pour cela, elles sont astreintes à rédiger un Document unique, levier essentiel de la prévention des risques professionnels pour initier une démarche de prévention. (Code du travail Article L.4121-1 et Décret du 5 novembre 2001)

Les +

Cette formation est orientée vers la pratique et agrémentée de nombreux exercices en petits groupes.

Programme

THÉORIE :

- **Faire le point sur le cadre juridique et réglementaire :**
  - Les enjeux
  - Les principes généraux de prévention
- **Préparer la démarche d'élaboration du Document unique :**
  - L'engagement de la direction
  - Le découpage en unités de travail
- **Identifier les risques professionnels :**
  - Les familles de risques professionnels
  - L'observation des situations de travail
  - Les risques spécifiques
- **Évaluer les risques professionnels :**
  - Notions de risque et de danger
  - Les critères de cotation et les seuils associés
  - Hiérarchiser les risques professionnels
- **Formaliser le Document unique :**
  - Le contenu minimum
- **Élaborer et mettre en œuvre le plan d'actions :**
  - Définir et planifier des actions de prévention
- **La mise à jour**

PRATIQUE :

- **Exercices d'application et études de cas**

Durée

2 jours soit 14 heures

Effectif

De 2 à 10 personnes

Lieu

En intra ou en inter entreprises

Sanction de stage

Attestation de présence au stage

Objectifs pédagogiques

- **Identifier** les dangers associés à son activité
- **Rédiger** le document unique, le faire vivre et le mettre à jour
- Intégrer la notion de risques psychosociaux
- **Mettre en œuvre** un plan de prévention pertinent

Public

Employeur, responsable RH, responsable HSE, animateur sécurité, préventeur, toute personne ayant en charge la gestion des risques

Tarif Nous consulter

contact@prevacteur.fr

http://www.prevacteur.fr